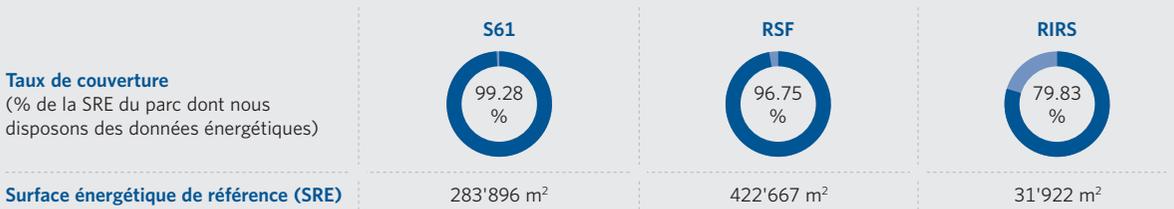


Indices environnementaux de l'AMAS

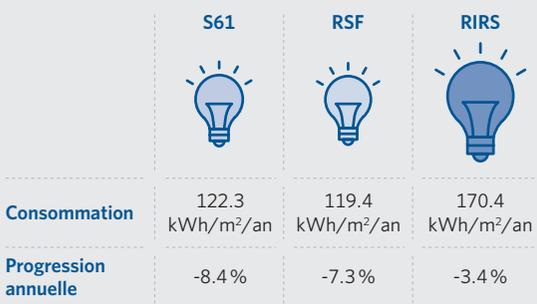
Taux de couverture

Le taux de couverture définit la part de données relatives à la consommation d'énergie collectées sur l'ensemble des biens immobiliers d'un portefeuille. Afin d'atteindre à terme un taux de couverture de 100 %, plusieurs processus ont été mis en place pour avoir accès aux éléments manquants ainsi qu'à des données de qualité.



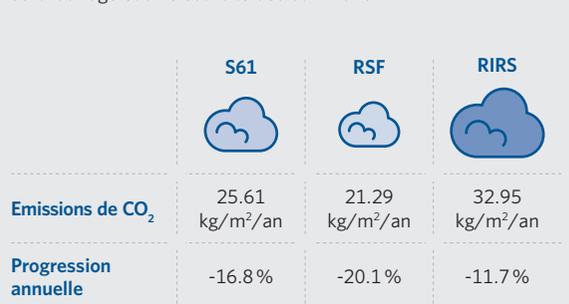
Intensité énergétique

La consommation d'énergie comprend le chauffage et l'électricité des communs de l'ensemble des immeubles de chaque portefeuille. Cela permet de comparer les fonds immobiliers entre eux, ainsi que la progression de chacun.



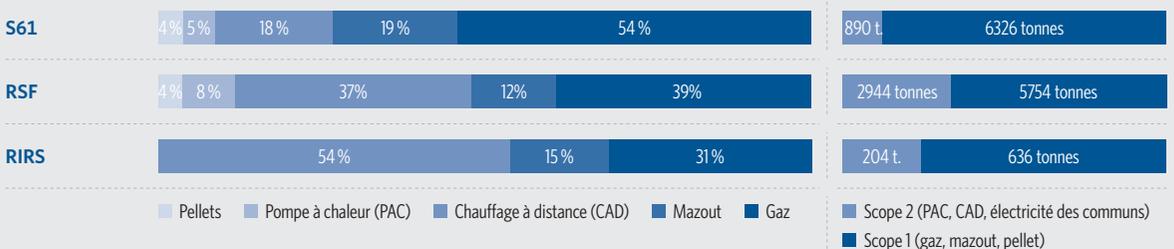
Intensité carbone

Indicateur des émissions de CO₂ rapportées à la SRE, l'intensité carbone s'appuie sur la norme SIA 380:2015 pour les calculs énergétiques des bâtiments. Le périmètre pris en compte inclut les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées au chauffage et à l'électricité des communs.



Mix énergétique

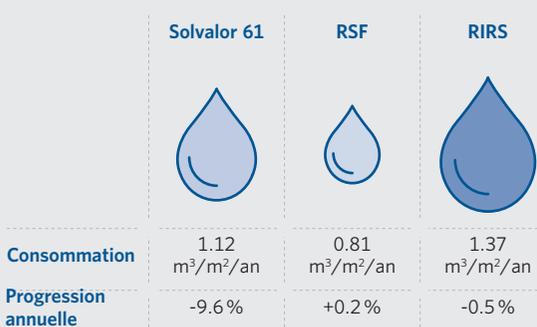
Intégrant aussi bien les agents fossiles que non fossiles, le mix énergétique indique la part de chaque source de chaleur au sein de chaque portefeuille (calculée en % de la SRE). Cela permet de mesurer le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de 80 % de la SRE chauffée par des énergies non fossiles à l'horizon 2031.



Indices environnementaux complémentaires

Consommation d'eau

L'indice de consommation d'eau permet de mesurer les efforts consentis dans les immeubles pour la préserver.



Puissance photovoltaïque

La production d'énergie photovoltaïque répond à plusieurs objectifs de développement durable en lien avec les énergies renouvelables. De plus, les locataires bénéficient ainsi d'une électricité décarbonée, à prix préférentiel. L'installation de nouvelles centrales photovoltaïques sur les toits augmentera cette production.

